

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 95 (1959)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

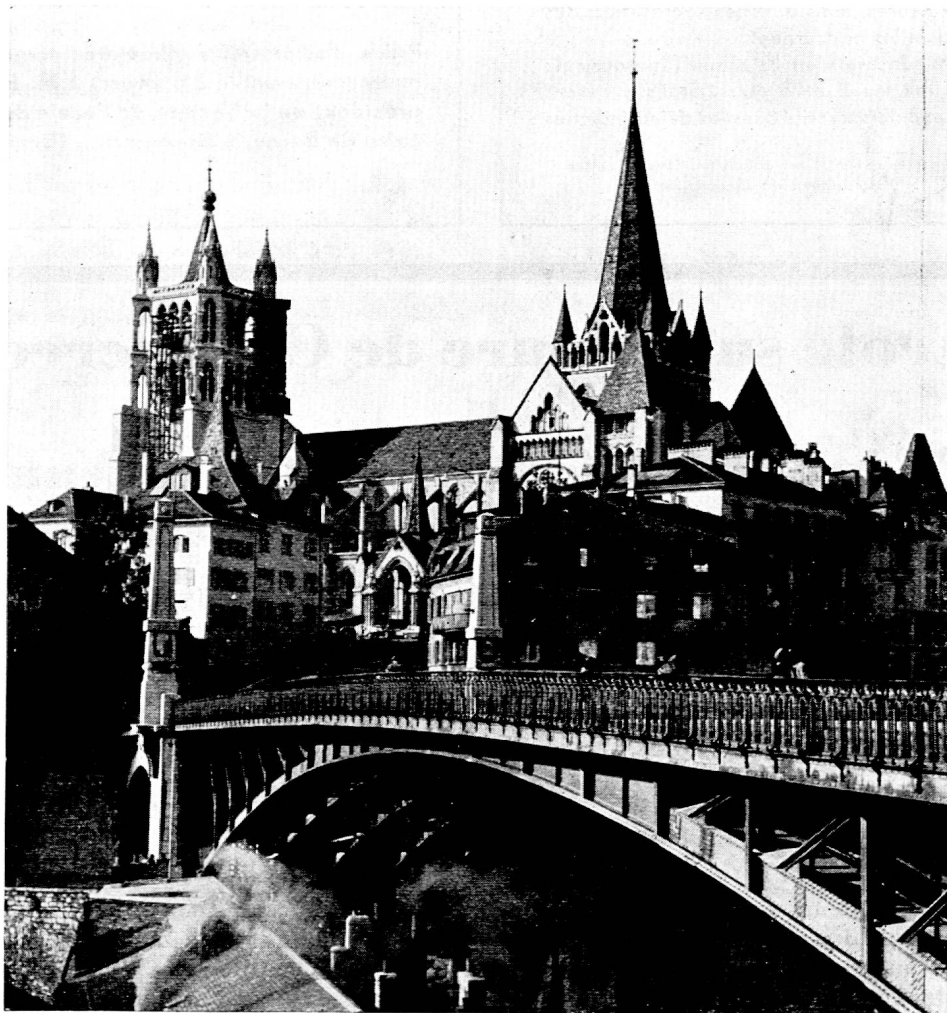
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Lausanne: le Pont Bessières et la cathédrale

Examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (classes de 1^{re}, 11^e, 111^e et 1V^e années) se prendront au **Collège secondaire de Villamont**, 2^e étage,

**du mardi 3
au vendredi 13 février 1959**

de 9 h. à 12 h., et de 14 h. à 17 h.
(le samedi de 9 h. à 12 h. seulement)

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour l'admission dans les classes de V^e et de VI^e du Collège classique cantonal, du Collège scientifique cantonal et de l'École supérieure de jeunes filles (Belvédère et Villamont), les inscriptions se prendront aux mêmes dates et heures, mais dans les secrétariats des établissements qu'elles concernent.

Les examens d'admission en 1^{re} année (âge normal: 10 ans) auront lieu les 2 et 3 mars. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais indiqués ci-dessus.

Département de l'Instruction publique & cultes
Enseignement secondaire.

L'École de langue française de Berne

crée et met au concours le poste de

DIRECTEUR

Conditions: licence ou titre équivalent; formation pédagogique; expérience de l'enseignement; aptitude à diriger un établissement comptant des classes primaires et secondaires (classiques et modernes).

Traitement: selon entente (le cas échéant, caisse de pensions du corps enseignant officiel).

Entrée en fonctions: avril 1959 ou date à convenir.

Prière d'adresser les offres avec curriculum vitae et références, avant le 31 janvier, à **M. Edgar Ducret, président de la Société de l'école de langue française de Berne, à Bremgarten (Berne).**

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1959-1960
LUNDI 13 AVRIL 1959

**Examens d'admission: lundi 13 avril, à 8 h.
mardi 14 avril, à 8 h. et 14 h., mercredi 15 avril, à 8 h. et 14 h.
Commencement des leçons: jeudi 16 avril 1959, à 8 h.**

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **7 mars 1959.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e.

Les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'École de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} 14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE 1959
UN AN DE PLUS POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Secrétariat: Maupas 50

Nationale Suisse

DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux

Notre Guilde de documentation poursuit une activité sans cesse accrue. S'y abonner, c'est s'engager à accepter toutes ses publications ; un versement de 5 francs à fonds perdu donne droit à un escompte de 10 % sur chaque envoi fait à tous les membres lors d'une nouvelle publication. Nous ne faisons pas d'envois à choix.

Elle met à votre disposition le matériel dont nous donnons la liste :

* indique une fin d'édition

3. L'Amérique du Nord (réédition), 90 c.
4. Donndur, enfant des cavernes (réédition), 90 c.*
11. Nos fruits, une richesse nationale (réédition), 90 c.
12. Le style baroque, 50 c.*
21. Des cavernes aux cathédrales, avec 16 fiches de dessin, (réédition), 2 fr. 50.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale, 90 c.*
25. Le cordonnier (réédition), 90 c.
26. Le style affectif, 90 c.*
27. Au temps des cavernes, avec 16 fiches de dessin (réédition), 2 fr. 50.
31. Choix de problèmes pour grands élèves (réédition), 90 c.
35. La vie au moyen âge, 90 c.
36. Au temps des lacustres (réédition), 90 c.
37. Le cirque (réédition), 1 fr. 20 *
39. Le canton de Bâle (réédition), 90 c.
41. Afrique (réédition), 90 c.
42. De la pirogue au paquebot (réédition), 90 c.
43. Pyramides et désert. L'oasis, 90 c.
44. Le chamois. L'aigle royal, 90 c.*
45. Fjord, 90 c.*
47. La chute du Rhin. Le port du Rhin. Delta (Maggia), 90 c.*
48. Memento grammatical et carnet d'orthographe (réédition), 2 fr. 20.
49. Arithmétique, admission à l'école normale de Lausanne (réédition), 90 c.
50. Analyse de textes, degré supérieur (réédition), 90 c.
51. La paix d'Aarau, 90 c.
52. La technique du calcul en 2e année primaire, 90 c.
53. La Belgique, 90 c.
54. Les Helvètes, avec 10 fiches de dessin, 2 fr.
55. Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins), 3 fr. 90.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, 3 fr. 60.
57. Canton des Grisons, 90 c.
58. Procédés de calculs et problèmes variés, 90 c.
59. Pour classer la documentation, 90 c.
60. Exercices de grammaire (réédition), 2 fr. 40.
61. Afrique du Nord, 90 c.
62. Pour Noël, 90 c.
64. L'Asie, 90 c.
65. Observations (1re série), 90 c.
66. 10 000 fois sans microscope, 90 c.
67. Enquête confirmant la valeur universelle d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme d'ortographe d'usage pour les 3e et 9e années d'école primaire. 90 c.*
68. Dictées pour le degré inférieur, —.90.
69. Observations 2e série, 1.20.
70. Géographie universelle. Réponse aux questionnaires du manuel Rebeaud, 3.30.

101. Cent vingt-sept fiches pour l'étude des fractions ordinaires (réédition), 5 fr.
102. Cent quatre-vingt-quatre fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur (réédition), 4 fr. 20.
103. Dix-huit fiches de conjugaisons (réédition), 50 c.
104. Vingt-quatre feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur), 1 fr.
105. Cent soixante-dix fiches pour l'étude des surfaces, 9 fr. 50.
106. Vingt-quatre vues aériennes, 2e série, 6 fr. 50.
108. L'Eglise, des premiers pas au moyen âge, quarante fiches, 2 fr. 50.
Fiches de géographie de l'U.I.G. :
109. Suisse (11), 1 fr. ;
110. Jura (17), 1 fr. 70 ;
111. Plateau (22), 2 fr. ;
112. Alpes (21), 2 fr. (réédition) ;
113. La houille blanche (21), 2 fr. ;
114. Navigation (22), 2 fr. ;
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
117. Problèmes graphiques pour le degré moyen, cinquante-six fiches (réédition), 1 fr. 50.
118. Pas à pas, problèmes pour le degré moyen, trente fiches graduées, 1 fr. 20.
119. Dix fiches de travaux pratiques (trav. man.), 1 fr.
120. Le maître éducateur, brochure, 90 c.*
121. Dix fiches : La mouche.
122. Douze fiches : La piéride du chou.
123. Six fiches : Le cheval.
124. Six fiches : Les plantes carnivores.
125. Neuf fiches : Le principe d'Archimède.
126. Sept fiches : Le noisetier.
127. Sept fiches : Le hanneton.
128. Douze fiches : La grenouille.
- Numéros de l'« Educateur » contenant :
129. Le canton de Vaud, 50 c.*
130. Le moyen âge, 50 c.*
- 131 à 134 Tableaux didactiques (format 84 x 59), à 3 fr. l'ex. :
La dent — L'appareil digestif — Le crâne — L'œil.
Clichés : 1 fr. pièce monté ; 0 fr. 50 non monté : Gros de Vaud et Jorat : quatre clichés — Vaud : La Côte, huit clichés — Lavaux, sept clichés — Le Nord, six clichés — Vallée de Joux, six clichés — Vallée de l'Orbe, six clichés — Lausanne, neuf clichés — Région d'Aigle, six clichés — La Venoge, cinq clichés — Pays d'Enhaut, cinq clichés — La Broye, neuf clichés.
Suisse : Lucerne, sept clichés — Fribourg, neuf clichés — Uri-Glaris, neuf clichés — Berne, onze clichés — Neuchâtel, six clichés — Tessin, dix clichés — Valais, douze clichés — Zurich, neuf clichés — Saint-Gall/Appenzell, neuf clichés — Grisons, neuf clichés. — Bâle, huit clichés.
137. La clé des champs (plan, carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), 4 fr. 20.
138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), 2 fr. 75.
139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), 7 fr.
140. Trente-huit feuillets orthographe aux degrés inférieur et moyen. 1 fr. 50.
142. Huit feuillets problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans. 50 c.
143. Quatre-vingts fiches pour enseigner la première dizaine. 1 fr. 40.
144. Quinze mots croisés histoire et cinq mots croisés histoire générale, 1 fr. 20.
145. Capitales européennes et géographie mondiale, 1 fr. 50.
146. Croquis U.J.G. Silhouettes caractéristiques de villes suisses. 21 fiches, 2 fr.
147. Guide pour l'emploi du matériel expérimental vaudois, 5 fr. 70.
148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches, 2 fr.
149. La bible enseignée, brochure et 23 fiches, 2 fr. 20.
150. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-questions, 1 fr. 80.
151. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-réponses, 1 fr. 80.
152. Allemand, 36 fiches, série 2, thèmes et versions, 1 fr. 80.

Observations et réponses : chaque série : 1 fr. 20.

Renseignements et commandes : Louis Morier-Genoud, Veytaux-Montreux, tél. (021) 6 26 31.

Une source de documentation à l'usage de l'enseignement

Géographie

Cartes murales géographiques, historiques, économiques, géologiques et bibliques. Grand choix pour tous les degrés de l'enseignement. Cartes lavables à contours géographiques, globes, appareils telluriens, timbres à contours géographiques, porte-cartes.

Histoire

Cartes sur l'histoire ancienne et contemporaine, atlas.

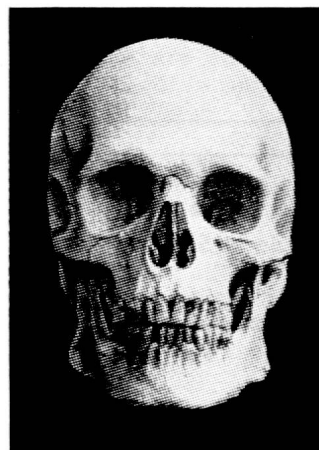
Biologie

Modèles anthropologiques, zoologiques et botaniques, préparations naturelles, instruments biologiques, fichiers d'expériences « La Biologie par expériences », microscopes.

Physique et chimie

Appareils de démonstration pour professeurs et élèves, tables d'expérimentation, appareillages de production de courant, armoires pour produits chimiques et matériel, fichiers d'expériences, etc.

Plus de 500 tableaux muraux sur tous les domaines — Appareils de projection de toutes sortes.



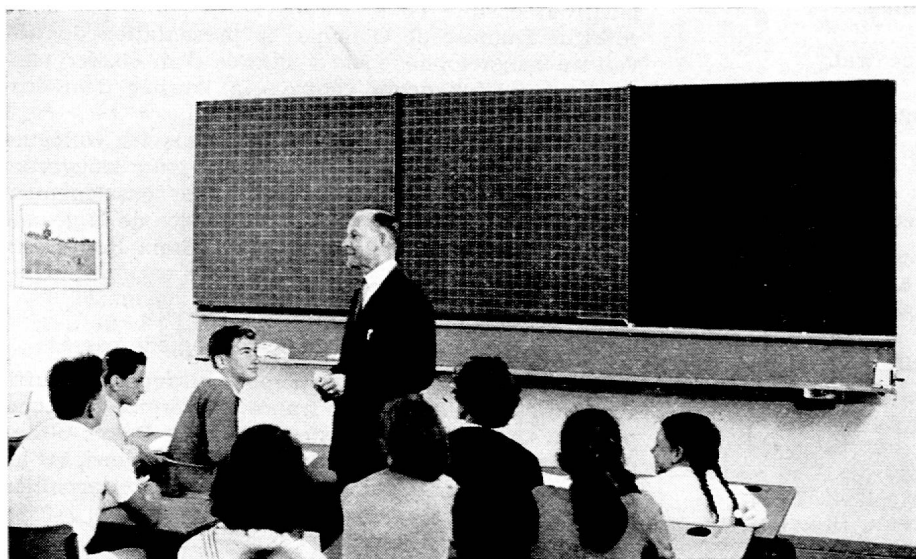
Plus de 6000 clichés
en couleurs

CSS
Organisme du Cliché Scolaire Suisse

LEHRMITTEL S.A. BÂLE

Grenzacherstrasse 110 - Tél. (061) 32 14 53

Prospectus et démonstration sans engagement sur demande



Cette classe dispose d'un tableau noir ayant une surface utile de 10 m² — c'est le tableau noir **palor** pliant en 7 parties, type H L - B 7 (grandeur 37). Deux alés peuvent se replier à volonté l'une sur l'autre, de sorte que quatre surfaces utiles sont cachées, qui serviront soit à une autre classe, soit pour une autre leçon. Le revêtement durable «Eternit» en vert **palor** ou noir ardoise est inusable. Les craies écrivent sans bavures. Montée sur des glissières invisibles, l'installation entière peut être abaissée ou relevée sans peine de 65 cm environ. Ainsi, vous gagnez de la place pour les cartes géographiques ou les projections.

Demandez un devis sans engagement et des références à

10 ans de garantie

**Deux
grands
tableaux
noirs
pliants
en un
seul**

Palor S.A. Niederurnen GL - Téléphone (058) 413 22
Fabricant de mobilier scolaire moderne

palor

Bureau de Lausanne - Tél. (021) 24 25 96

Partie corporative

VAUD

Troisième congrès annuel
de la Société pédagogique vaudoise

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le **samedi 31 janvier 1959, à 9 h. 30, salle de spectacles, à Renens.**

Le début de l'assemblée a été légèrement retardé pour permettre aux collègues les plus éloignés d'arriver à l'heure. Ce qui ne doit pas empêcher les plus proches de faire de même. Merci donc à tous de votre précision.

Ordres du jour :

I. — Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Modification des statuts.
6. Propositions individuelles.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. — Assemblée générale SPV :

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs de comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du rapport du comité central.
5. Modification des statuts.
6. Communication du Groupe pédagogique.
7. Propositions individuelles et des sections.
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

Propositions individuelles et des sections.

Elles doivent être remises au président de l'assemblée générale, J.-P. Rochat, Blonay, au plus tard dix jours avant l'assemblée, soit jusqu'au 21 janvier.

11 h. 45 : Apéritif. Invités et délégués.

12 h. 30 : Repas (salle de spectacles) servi aux invités, aux délégués et à tous les collègues inscrits (voir ci-dessous).

14 h. 45 : **Partie culturelle :**

1. Petit chœur du Collège de Montreux. Direction et présentation R. Mermoud.
2. « Demain... la musique », conférence-audition par J.-F. Zbinden, de Radio-Lausanne.

La réputation du Petit Chœur du collège de Montreux et de son directeur a dépassé largement le cadre de la Riviera vaudoise et même de la Suisse, puisque cet ensemble est allé se produire à Paris, et y a remporté grand succès ; aussi nous réserve-t-il un programme de choix : après une rétrospective de ce que l'on chantait il y a une centaine d'années, quelques chœurs variés plus modernes (negro-spirituals, etc.), et enfin de larges extraits du « Petit Roi qui pleure », de Jaques-Dalcroze.

Après ce divertissement choral, la conférence, sur un sujet musical également. J.-F. Zbinden, compo-

teur et chef du service musical de Radio-Lausanne, a participé l'été dernier, comme délégué de son studio, aux Journées internationales de musique expérimentale de Bruxelles, journées qui ont réuni les tenants importants des tendances d'avant-garde. Notre conférencier se propose d'analyser avec nous la situation de la musique actuelle, en retraçant d'abord son évolution depuis un demi-siècle, de Strauss à nos jours, en passant par les dodécaphonistes. Puis il nous conduira, à l'aide de nombreux exemples enregistrés, sur les voies que tracent les compositeurs de demain. Personne ne sait bien sûr la part que ces artistes légueront à la postérité, mais personne non plus ne peut rester indifférent en face du phénomène musical contemporain.

Exposition

Ainsi que l'annonçait notre collègue Joost dans son rapport samedi dernier, la traditionnelle exposition en marge de notre congrès sera assurée cette année par la Croix-Rouge de la Jeunesse SPV ; elle montrera une partie des travaux effectués dans ce cadre par nos classes vaudoises : des poupées en costumes suisses destinées à des échanges avec l'étranger (les poupées nues ont été fournies par la Croix-Rouge, les tissus et la confection des habillements étaient à charge des classes), les poupées qui figuraient au pavillon suisse de l'Exposition de Bruxelles ; des albums qui partiront ensuite pour l'étranger ; et enfin, par notre collègue Dumusc de Genolier, la présentation du travail au magnétophone : la « journée d'un écolier vaudois », qui s'échangera contre « la journée d'un écolier indien ou chilien ».

Nous recommandons vivement à tous les collègues de s'arrêter devant cette exposition : ils y trouveront des idées neuves pour renouveler leur enseignement (qui n'en a pas besoin ?), idées au service de la grande œuvre d'entente mondiale qu'est la Croix-Rouge.

Repas

(Voir menu dans l'Éducateur de samedi passé.)

Rappelons que, pour participer au repas, il suffit de verser la somme de 8 francs (le service est compris) au CCP II 161 82, Gaston Pittet, St-Prex ; ultime délai : 20 janvier. Les délégués des sections et les invités ne doivent pas s'inscrire. Aucune inscription ne sera prise le jour du congrès.

« A dans quinze jours ! »

P. B. et G. P.

SOMMAIRE

Documentation scolaire. — **Partie corporative : Vaud :** Troisième congrès annuel de la SPV. — Modification des statuts SPV. — Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions. — Cadet Roussel et Ecolier Romand. — Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne. — Après le drame. — Cercle lausannois des maîtresses enfantines. — Société suisse des maîtres de dessin. — AVGM : cours de ski. — Bébé-Orchestre. — **Genève :** UIGM : convocation. — Calendrier UIG. — UIG : Premier bilan. — Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire. — **Neuchâtel :** Petite expérience. — Pour nos écoliers primaires et secondaires. — Bienvenue. — Mise au concours. — Réforme des études primaires. — Bibliographie.

Bibliothèque Nationale Suisse

Modification des statuts SPV

L'assemblée générale du 31 janvier aura à discuter quelques modifications de nos statuts. Ceux-ci, pour une partie, ne conviennent en effet plus aux conditions actuelles ; comme d'autre part l'édition de 1944 est épuisée, le comité central a saisi l'occasion pour proposer cette révision. Une commission de trois membres étudie les modifications souhaitables ; elle était formée de MM. Ernest Barraud, Vevey, ancien membre du comité central ; Zimmermann, Prangins, ancien président SPV ; et Aubert, Rennaz, qui faisait déjà partie de la commission d'étude des statuts actuels.

Afin que chacun puisse se faire une opinion, nous donnons ci-dessous les modifications importantes proposées :

(M = article modifié ; N = article nouveau).

N Article 5. — Les membres actifs peuvent se grouper, selon leurs fonctions particulières, en associations, dans la limite des présents statuts.

N Article 8. — Les maîtresses d'ouvrage donnant moins de 18 heures hebdomadaires peuvent à leur choix être membres actifs ou membres auxiliaires.

N Article 7. — Peuvent être membres auxiliaires :

- a) Les membres actifs qui quittent l'enseignement primaire ;
- b) Les membres actifs qui passent à l'enseignement secondaire professionnel ou supérieur ;
- c) Les maîtresses d'ouvrage qui donnent moins de 18 heures ;
- d) Les membres honoraires.

Les membres auxiliaires bénéficient des assurances RC et protection juridique. Ils peuvent s'abonner personnellement à l'Éducateur. Ils n'ont pas droit à la Caisse de secours.

M Art. 14. (Anc. art. 6 et 35 e). — L'assemblée générale peut décerner le titre de membre d'honneur à toute personne qui a rendu des services exceptionnels à la corporation. Les présentations doivent parvenir au comité central 6 mois au moins avant l'assemblée générale.

Art. 11 ancien supprimé.

Art. 14 ancien, lettre c) supprimée.

N Art. 19. — La cotisation est due pour une année entière. Toutefois, tout membre qui démissionne pour une date comprise entre le 1er janvier et le 1er avril ne paie pas obligatoirement de cotisation. De même, tout candidat qui demande son admission entre le 1er octobre et le 31 décembre est admis sans cotisation pour le reste de l'année.

M Art. 20 ancien (fin). — Les propositions, motions et interpellations doivent être remises au comité central par les sections ou les membres 15 jours au moins avant l'assemblée générale.

M Art. 30 (22 ancien). — L'assemblée des délégués est formée des présidents de sections, plus un second délégué pour celles dont l'effectif dépasse 70 membres actifs.

M Art. 34 (26 ancien). — Complété par :

f) Approuver le règlement interne du comité central ;

g) Discuter et approuver les rapports des commissions permanentes ou temporaires ;

h) Nommer les délégués vaudois à la SPR.

N Art. 35. — La SPV nomme des délégués à la SPR à raison de deux délégués, plus un délégué par 100 membres actifs et fraction supérieure à 50 membres.

Ces délégués sont élus pour 4 ans au scrutin de liste, sauf les 5 membres du CC qui le sont de droit pendant la durée de leur mandat.

Les candidats sont proposés par les sections SPV à raison de un pour 100 membres actifs ou fraction de 100 membres.

M Art. 39 (30 ancien). — ... restent en fonctions pendant cinq ans. ... Renouvellement partiel en nommant un nouveau chaque année.

M Art. 41 (32 ancien). — Le CC se constitue lui-même selon un règlement interne approuvé par l'assemblée des délégués. Le président désigné reste en fonctions deux ans au moins. ...

M Art. 44 (35 ancien). — ... d) Nommer les commissions permanentes et temporaires.

M Art. 47 (37 ancien). — Avec l'approbation de l'assemblée générale, le comité central peut nommer — éventuellement en commun avec d'autres associations similaires — un secrétaire général salarié dont il est responsable. Dans ce cas, un règlement...

N Art. 46. — **Commission de vérification des comptes.**

Les comptes de la caisse SPV sont vérifiés à la fin de chaque exercice annuel par une commission de contrôle de trois membres, pris dans trois sections différentes, dans l'ordre alphabétique de celles-ci.

Règlement de protection

Art. 11. — Supprimé.

Caisse de secours

M Art. 8. — Lettre e) supprimée.

M Art. 10. — « A temps voulu » remplacé par « quinze jours au moins avant l'assemblée générale ».

M Art. 14. — ...

Elle se compose des présidents de sections de districts plus un second délégué pour les sections dont l'effectif dépasse 70 membres actifs.

M Art. 20. — Les membres du conseil d'administration sont élus pour 4 ans et rééligibles pour une année. Chaque année, l'assemblée générale procède à son renouvellement partiel, à raison de un membre nouveau.

Art. 24. — Supprimé.

M Art. 27. — Lettre c) supprimée.

M Art. 20. — Fin supprimée dès « les articles suivants ».

Articles 31, 32, 33, 34 supprimés.

N Article 31. — Le membre actif qui perd une partie de son traitement à la suite d'une maladie de longue durée reçoit une allocation proportionnée à la perte subie et fixée chaque année par l'assemblée des délégués. Dans les cas dignes d'intérêt, le conseil d'administration peut augmenter cette allocation et accorder des recours à d'anciens membres retraités.

Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions

« 1958 : année d'attente » a dit notre collègue Pierre Vuillemin. Les délégués LCP eux aussi ont attendu. Non pas en vain, puisqu'ils ont reçu, en fait de rapports, tout ce qu'ils escomptaient, et même davantage ! Mais ils espéraient qu'au vu du bilan technique on pourrait avancer carrément dans la révision de la loi. Or l'examen des comptes justifie les avis du prudence des administrateurs, et les finances de l'Etat n'incitent pas à l'optimisme.

Comptes de 1956 et de 1957

L'assemblée des délégués a tenu deux séances en 1958, l'une le 12 mars et l'autre le 22 octobre, consacrées aux comptes des années 1956 et 1957.

Le capital au 31.12.1955 se montait à 75 849 080 fr. 36. A la suite des deux transferts de P.P., il atteint au 31.12.57 le total de 104 913 290 fr. 90. S'y ajoutent les fonds d'amortissement des immeubles et de compensation, le découvert technique, et l'on obtient le *capital de couverture*, soit 256 904 380 fr. 22. Le découvert technique était de 140 000 000 fr. au 31.12.55. La revalorisation des traitements en 1955, puis leur adaptation en janvier 1957 ont créé des découverts nouveaux de 9 380 000 francs et de 1 650 000 fr., qui, par décision du Conseil d'Etat, se sont ajoutés au précédent, si bien que l'Etat paie maintenant un intérêt de 3 1/2 % sur un total de 151 030 000 fr.

Le taux moyen de rendement des capitaux a été de 3,621 % en 1956 et de 3,616 % en 1957, donc chaque fois supérieur à 3 1/2 %, ce qui a permis deux versements au Fonds de compensation ainsi porté à 534 000 fr. puis à 816 000 fr.

Les pensions servies en 1956 sont au nombre de 2073, pour un montant de 7 027 396 fr. 80, alors qu'en 1957, il faut compter 7 394 080 fr. 80 pour 2103 prestations.

Notre caisse, au vu de ces chiffres, paraît donc en pleine expansion. Il faut toutefois remarquer que « les versements consécutifs à la revalorisation de 1955 et à l'adaptation de 1957 ont modifié sensiblement la balance comptable de ces exercices. D'autre part, les pensions versées actuellement sont loin d'atteindre les montants qui correspondraient aux traitements actuels, résultant de ces améliorations successives. Ce phénomène sera sensible quelques années encore. »

Bilan technique

Si nous voulons connaître la situation de la Caisse de pensions dans son ensemble, nous avons à tenir compte non seulement des « valeurs certaines mais aussi d'éléments problématiques », qui, tels les engagements vis-à-vis des assurés ou les prestations à en recevoir, sont d'une telle ampleur qu'on ne saurait les ignorer. Il s'agit donc de les évaluer le plus justement possible, suivant les expériences du passé, grâce aux taux de mortalité, d'invalidité, etc., ce qui nous amène au calcul de deux *valeurs dites actuelles* :

La première est la somme qui par elle-même et par ses intérêts permettra de payer les prestations jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire de l'effectif actuel : c'est la *valeur actuelle des prestations futures*, portée au passif.

La seconde est la somme qui par elle-même et par ses intérêts permettrait de verser à l'institution toutes les contributions et cotisations qu'elle doit recevoir selon le plan fixé : c'est la *valeur actuelle des engagements des assurés*, figurant à l'actif.

Le bilan ainsi obtenu est dit bilan technique, et c'est le seul véritable bilan, puisqu'il tient compte dans la mesure du possible, des engagements réciproques de l'assureur et des assurés.

Le premier bilan technique, au 31.12.52 aboutit ainsi à la fixation d'une réserve mathématique (capital nécessaire) de 183 278 867 fr. dont l'Etat prit à sa charge 140 000 000 fr. (découvert mentionné plus haut), le reste étant constitué par des valeurs certaines à cette date.

Quant au bilan technique pour la période quadriennale 1953-56, il se présente en résumé comme suit :

Recettes :	Fr.
Réserve au 1.1.53	183 278 867
Recettes de la période	86 014 944
Valeur actuelle des engagements des assurés	93 640 457
Total	362 934 268
Dépenses :	
Dépenses de la période	30 180 969
Valeur actuelle des prestations futures ou engagements de la caisse	328 658 915
Bénéfice pour balance	4 094 384
Total	362 934 268

Ce bénéfice technique d'environ 4 millions n'a rien de « fabuleux », pour citer un terme cher à un correspondant questionneur. « Il devait normalement se produire, car une marge de sécurité est contenue dans les bases techniques, sans quoi on eût enregistré un déficit de 84 000 fr. L'analyse des sources de perte ou de bénéfice révèle que les retraites non touchées et les remboursements de démissionnaires sont les principales sources de profits, tandis que les augmentations de traitement par suite de réadaptation causent un important déficit (3 649 000 fr. en 1955, et sans les restrictions de l'article 16, il fallait compter 8 429 000 fr.). »

Néanmoins, ces 4 millions suscitent quelque envie. La commission de révision de la loi fera des propositions pour l'utiliser équitablement au profit de l'Etat et des assurés. Car cette commission poursuit son travail : c'est « le léger nuage que sœur Anne voit apparaître sur la route. Espoir ! »

En ce temps de pénitence financière, disons donc notre reconnaissance à ceux dont la prévoyance, les bons offices et le travail nous valent cet « espoir quand même ! », aux actuels, aux membres du conseil d'administration et de la gérante, la Caisse des Retraites populaires.

Mlle S. Perey, à Lully, M. Y. Lador, à Lausanne, et le soussigné sont encore pour un an les délégués SPV à la Caisse de pensions.

Vevey, le 12 janvier 1959.

A. Nicole.

Cadet Roussel et Ecolier Romand - Rapport 1958

CADET ROUSSEL. Les numéros du premier trimestre qui, une fois sur deux, ont paru en couleur, ont été très aimés. Quelque 200 abonnés ont participé à un concours de dessin libre proposé en février. Les concurrents devaient présenter un dessin gai et un triste. Comme toujours, nous sommes restés confondus devant l'imagination de ces petits.

Le numéro de Pâques suggérait un très joli bricolage que nous avons eu l'occasion de voir chez de jeunes abonnés. L'impossible est toujours fait pour inciter les gosses à utiliser leurs loisirs à dessiner, à bricoler. Le dit numéro fut redemandé après coup par de nombreuses institutrices.

Les histoires de bêtes obtiennent toujours le suffrage des tout petits. Flop, le lapin, a fait la conquête de beaucoup.

Le numéro double d'été, outre un « Clémentine dans les étoiles » proposait un très joli concours : Faire un carrousel, et qui tourne... Nous avons reçu 60 carrousels, tous plus charmants, plus colorés les uns que les autres. Pour une fois, les concurrents furent récompensés dans une large proportion, ce travail leur ayant demandé beaucoup de patience, de goût et d'ingéniosité.

La rédactrice, Madame Madeline Chevallaz, a fait appel à de nouveaux collaborateurs qui ont illustrés

un épisode de « Winnie le Pouh » et la délicieuse histoire de « Crunne le rhinocéros ».

ÉCOLIER ROMAND

Rédaction

Une nouvelle rubrique, celle de l'Oiseleur, a obtenu les suffrages des lecteurs qui semblent avoir pris plaisir à observer les oiseaux, les nourrir et parler d'eux. Le concours du père Natole nous a valu des plans de maisonnettes, de mangeoires aussi ravissantes qu'ingénieuses.

Sur la proposition d'ESSO STANDARD, Zurich, nous avons fait paraître, sur le pétrole, une suite d'articles écrits spécialement pour nous.

Une trentaine d'abonnés ont pris part au concours « La chasse aux erreurs ».

Le numéro d'été, double (32 pages), le dernier de la rédactrice en titre avant son congé, proposait un concours de vacances, basé sur les leçons de dessin de J. Perrenoud. La participation fut très faible; cependant, des choses intéressantes ont été envoyées.

Depuis septembre, les numéros sont faits par la rédactrice par intérim, M. Simone Cuendet.

Administration

La propagande habituelle du printemps fut expédiée dans la seconde quinzaine d'avril. Les numéros de Pâques, très frais et attrayants, ont été adressés à toute la presse romande, ainsi qu'aux organes des Corps enseignants vaudois, valaisans, neuchâtelois et du Jura bernois. Au cours de l'hiver, Madame Schlemmer et le regretté M. Tauxe ont parlé de nos journaux d'enfants dans des conférences données dans le cadre de l'École des parents ou parfois lors de réunions de paroisses.

Les abonnés à l'« Ecolier Romand » ont sensiblement diminués. Ceci est dû d'une part à l'augmentation du prix de l'abonnement, d'autre part au remaniement de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud. En effet, un beaucoup plus grand nombre d'enfants, maintenant, passent à l'école secondaire dans l'année de leurs dix ans. Les contacts personnels avec les lecteurs nous semblent très importants; nous ne perdons pas une occasion de les atteindre directement.

Nous signalons à la presse tous les numéros spécialement intéressants et toujours les numéros doubles.

Nous aimerions faire davantage de propagande, par des moyens plus spectaculaires... mais coûteux; nos moyens sont hélas! insuffisants.

Nous tenons à remercier le Département de l'Instruction publique, la SPR et la SPV pour leurs subventions.

Le rapporteur : J. Born.

Rapport sur l'activité de la commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne Année 1958

C'est le 25^e rapport que nous avons l'honneur de vous présenter. La radio scolaire romande a donc fêté ses 25 ans. Le bel âge! C'est celui de la pleine maturité.

En février 1951, un maître de pédagogie, M. Albert Chessex, à qui nous avions demandé d'exprimer son opinion au sujet de la radio à l'école, nous a répondu en ces lignes :

« D'une façon générale, je ne suis qu'un médiocre partisan de l'enseignement par TSF. Comme l'inspecteur belge, F. Dubois, je pense qu'il ne valait pas la peine de lutter patiemment depuis cinquante ans contre l'enseignement purement verbal, pour l'ensei-

gnement par la vue, par le toucher, par tous les sens, pour l'enseignement par l'action, pour, maintenant, retourner en arrière vers l'enseignement purement verbal par la TSF.

» Mais il s'agit, comme il me semble que vous l'entendez, d'un enseignement **occasionnel**, destiné à rompre avec le tran-tran de la vie de l'école, à élargir certains horizons, à créer des intérêts nouveaux, c'est une autre affaire, et j'estime que vous avez raison. Si vous le placez à ce point de vue, la TSF me paraît utile à l'école. »

Dans notre premier rapport en 1934, nous concluons par ces lignes : « La commission locale de Lausanne insiste sur le fait que la radiodiffusion scolaire ne peut pas se substituer au maître qui explique, expérimente et agit devant les élèves. Elle cherche à sortir des programmes strictement scolaires et à offrir des notions que l'école ne peut présenter aux élèves. »

Ce caractère supplétif de la radio scolaire a, il faut le relever, toujours été fidèlement observé par les commissions locales. Actuellement encore, les pédagogues, qu'attendent-ils de nos émissions? Un souffle de vie dans leur classe, des échappées nouvelles et intéressantes sur la voie du progrès, des voix qui animent des personnages et des mots dans la salle, des sons et de l'action qui éveillent l'imagination des écoliers; que ces séances ne soient pas surtout des leçons, mais qu'elles doivent simplement offrir un aliment à l'intérêt, à la curiosité de l'enfant.

Activité de la commission locale

Quel est le travail des membres de la commission? Elaborer les programmes, choisir les auteurs, lire, approuver, modifier, ou même au besoin refuser leurs textes; de procéder ensuite à la critique des émissions et au dépouillement des rapports d'écoute dont elles font l'objet de la part des membres du corps enseignant.

En outre, cette année, la commission s'est particulièrement préoccupée de la préparation à la commémoration du 25^e anniversaire de la radio à l'école en Suisse romande.

Le spectacle du 8 novembre 1958, au théâtre municipal à Lausanne, offert au corps enseignant vaudois a, selon l'écho de divers journaux et de notre Educateur, pleinement plu à nos invités. M. Ernest Ansermet nous a donné, pour reprendre les termes de quelques auditeurs, « une triple leçon : musicale, professionnelle et humaine », d'ailleurs, « la plus belle séance pédagogique que l'on aurait pu désirer ».

Dans le cadre de cette commémoration, tous les soirs, pendant une semaine, des œuvres choisies parmi les meilleures présentées aux enfants ont été diffusées afin que les familles soient amenées à se rendre compte de l'enrichissement considérable que de telles émissions apportent à l'enseignement traditionnel. Le concours qui découlait de ces émissions a provoqué 3 474 réponses; succès remarquable, quand on sait que chaque concurrent devait écouter quatre émissions au moins pour répondre aux questions posées durant cette « semaine radio scolaire ». C'est dire tout l'intérêt qu'a suscité ces émissions parmi les jeunes auditeurs, en dehors de l'école.

Remercions bien sincèrement la Société suisse de radiodiffusion qui a assumé les charges financières d'un tel programme au théâtre, et qui a bien voulu y associer le corps enseignant; notre gratitude va également à M. Adrien Martin, président de la commission locale, promoteur et organisateur responsable de cette soirée si magnifiquement réussie.

Programme

Nos deux commissions locales et nos studios romands ont offert 43 émissions durant l'année 1958 à l'intention de nos écoliers de langue française.

Elles se répartissent de la façon suivante : 13 émissions musicales, 7 historiques, 6 scientifiques, 4 littéraires, 4 consacrées à des biographies (peintre, savant, musicien), 2 géographiques, 2 émissions-reportages et une expérimentale de la communauté des programmes de langue française.

Trois émissions ont fait l'objet de concours ; celle du « Beau voyage » a engagé un grand nombre d'élèves à y participer. A ce sujet, deux expériences ont été tentées sur le plan romand par Radio-Lausanne. La première en 1956, où 30 enfants, des meilleurs travaux présentés, se sont rencontrés dans la ville fédérale pour y passer une journée ensemble. Un programme minutieusement établi leur a permis de monter au Gurten, de visiter le Palais fédéral et la vieille ville.

La deuxième expérience, en juin 1958 : les 20 enfants, auteurs des meilleurs travaux de l'émission sur le Jungfrauoch, ont été invités à se rendre individuellement à Berne le soir du 4 juin ; ils ont visité une fabrique de chocolat, passé la nuit dans une auberge de jeunesse, et sont montés, le lendemain au Jungfrauoch pour y recevoir une excellente leçon d'orientation et pour avoir une connaissance plus précise de l'une des plus curieuses réalisations techniques de notre pays : une montagne au service de la science.

La valeur pédagogique d'une telle entreprise ne fait plus aucun doute : stimulant pour nos jeunes auditeurs de la radio scolaire, ils ont vu ce que l'émission leur avait enseigné, et enfin ce voyage en commun a été suffisant pour faire naître des liens de camaraderie.

Nos émissions ont dépassé le cadre de la Suisse romande, à en juger les nombreuses lettres de remerciements et d'encouragement que nous avons reçues de France ; des élèves de l'étranger et de la Suisse allemande ont même participé à nos concours.

On nous demande fréquemment d'indiquer préalablement le degré auquel s'adresse l'émission ; des essais ont été tentés, malheureusement guère concluants ; mais cette question fort délicate est à l'étude ; espérons qu'elle recevra une solution satisfaisante.

Feuillet de documentation

A l'intention des jeunes maîtres et des nouveaux auditeurs, permettez-nous de répéter que ces Feuillet de documentation : « La Radio à l'école », richement illustrés, sont utiles, voire nécessaires à une préparation convenable des auditions, et permettent de créer un « terrain » d'évocations visuelles afin de suppléer en partie aux lacunes de la radiodiffusion.

Les collègues qui ne reçoivent pas cette documentation et qui la désirent peuvent l'obtenir régulièrement pour leur classe : il suffit de s'inscrire auprès du Département de l'instruction publique, enseignement primaire, à Lausanne.

Rapports d'écoute

Un grand merci à tous les membres du corps enseignant qui prennent la peine de nous faire parvenir leurs rapports d'écoute. Oserions-nous vous prier de ne pas vous lasser de répondre à ces questionnaires ? C'est le seul moyen à la commission de connaître le rendement d'une émission. Comment peut-elle amé-

liorer ses émissions sans ce contrôle permanent ? Votre collaboration active servira non seulement la radio scolaire, mais également votre enseignement. Par avance, merci.

Appareils de réception

70 postes récepteurs ont été remis à des conditions extrêmement avantageuses à quelques-unes de nos classes défavorisées de la Suisse romande. Cette distribution, répétons-le, nous la devons d'une part à l'Action romande des aveugles et invalides, et d'autre part à la collaboration de nos élèves au ramassage des annuaires téléphoniques. Nous les en remercions.

La télévision scolaire

Et la télévision scolaire ? qu'en est-il chez nous ? La commission locale ne s'en est pas désintéressée, au contraire. Dans le programme des manifestations prévues pour la commémoration du 25^e anniversaire, la commission locale de Lausanne a fait appel à M. Dieuzède, de Paris, chef de service de la TV scolaire en France, pour traiter de la « Télévision à l'école ». Cette séance a eu lieu à l'aula du collège du Belvédère ; devant un auditoire de personnalités du monde pédagogique, des autorités cantonales et municipales, responsables de l'enseignement public, le conférencier, qui fait autorité en la matière, nous a appris que plus de mille émissions destinées aux écoles — trois mille classes les prennent actuellement — ont été diffusées jusqu'à présent sur le réseau de la TV de son pays. Il a défini le rôle de cette télévision en ces termes :

« La télévision n'est pas seulement un moyen de vulgarisation, elle n'a pas seulement un rôle à jouer dans les activités de loisir de l'enfant, mais elle a sa place entre les murs de la salle de l'école. Ce faisant, les initiateurs de ces émissions ne portent pas un jugement défavorable sur l'activité du maître ; ils ne cherchent pas à le remplacer. Bien au contraire, ils lui proposent une aide, un outil qui lui permettra de mieux adapter son enseignement aux exigences rigoureuses de notre temps.

» La télévision, en introduisant dans la classe la réalité soit brutale, sous forme de tranches de vie, soit sous forme déjà élaborée, s'inscrit, en effet, dans la liste générale de l'évolution de la pédagogie. Cette évolution tend en effet à dépersonnaliser progressivement le rapport du maître et de ses élèves. Toutes réformes des techniques pédagogiques ont tendu à y introduire des intermédiaires : livres, cartes, fichiers, aujourd'hui les machines culturelles : disques, films.

» Loin de réduire le rôle du maître, ces outils pédagogiques augmentent son efficacité. Libéré de certaines tâches matérielles, il peut faire porter son effort sur les points où son action personnelle est indispensable.

» La télévision, par sa seule présence dans la classe, rend possible une pédagogie fondée sur l'observation, la critique, la découverte, l'imagination. En outre, elle est un système permanent de documentation, un instrument d'exploration optique.»

On note en particulier combien la télévision joue un rôle considérable dans la maturation des enfants des écoles rurales. Elle rompt la solitude du milieu paysan, elle révèle le monde extérieur et ses problèmes. Fréquemment, l'introduction de la télévision à l'école crée un renouveau de l'intérêt du milieu rural pour l'enseignement et augmente le prestige du maître.

Un témoignage, pour terminer, d'un instituteur français, M. Pascal de Dampierre (S.-et-O.), conclut ainsi :

« En résumé, sans vouloir faire de la télévision scolaire une panacée, je constate après quatre ans d'utilisation qu'elle peut répondre à ce que j'en attendais : un moyen pédagogique sans précédent qui permet au maître d'étayer ses leçons par des documents qu'il n'aurait ni le temps ni les moyens de réunir avec autant de discernement. La remarquable émission théâtrale du 30 avril illustre à merveille mes propos : quel maître rural aurait pu espérer voir jouer, dans sa classe, du Molière par les Comédiens-Français ? »

Nous disions au début de ces propos que la commission locale de Lausanne n'est pas restée inactive. A sa demande, deux séances d'essai (4 ou 5 postes remis à différentes classes) prévues primitivement en novembre, ont été reportées à fin janvier pour des raisons techniques. Ainsi, chez nous, en Suisse française, la télévision scolaire va entrer dans le stade expérimental. Nous souhaitons qu'ultérieurement elle prenne place régulièrement dans nos programmes scolaires primaires.

Gratitude

Il n'est pas inutile de rappeler que toutes les dépenses générales d'ordre administratif sont couvertes par la Direction suisse de radiodiffusion ; les frais d'émissions elles-mêmes sont supportés par nos deux studios romands qui prélèvent chacun sur leur propre budget les montants nécessaires pour réaliser ces émissions. Aussi notre profonde gratitude va aux directeurs des studios, M. J.-P. Méroz, à Lausanne, et M. René Dovaz, à Genève, qui de plus mettent un personnel professionnel et technique compétent à notre disposition.

Nos remerciements vont également aux membres de la commission locale, à son président M. Adrien Martin, chef de service de l'enseignement primaire, et à vous chers collègues, qui assurez la réception de nos émissions par votre collaboration active et utile.

Permettez-moi de clore ce rapport par un extrait d'un article paru dans un quotidien lausannois, dû à la plume de M. Claude Schubiger, rédacteur :

« Ainsi entourée de la collaboration des maîtres, de la sympathie des élèves, de l'appui matériel des studios, la radio scolaire va de l'avant. Elle s'épanouit dans un climat d'autant plus serein que sa pratique dans les classes n'est point obligatoire, comme c'est le cas au Tessin. Elle est à ce titre l'exemple probant qu'un effort individuel et collectif, discipline et liberté sont facteurs de progrès. »

*Ernest Bignens,
Membre de la Commission locale
de Lausanne.*

Après le drame

L'appel lancé en faveur de notre collègue valaisan René Bressoud, Revereulaz, qui a perdu tous ses biens matériels dans l'incendie de sa maison, a été entendu, et des versements arrivent encore. Une partie des sections de districts a déjà remis le produit des collectes ; nous rappelons aux autres qu'elles doivent l'adresser à la Société pédagogique vaudoise, CCP II 2226, Lausanne.

L'appel a aussi été entendu chez nos collègues de Suisse allemande, d'où sont parvenus de très nombreux dons individuels ; une section avait même organisé une collecte. Que voilà un geste magnifique de nos Confédérés d'Outre-Sarine ; dans la corporation, la solidarité n'est pas un vain mot.

P. B.

CERCLE LAUSANNOIS DES MAITRESSES ENFANTINES

Convocation

Vendredi 23 janvier, théâtre Salon Rose, 16 h. 30
séance de travail : un centre d'intérêt.
Apporter papier et crayon.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN
Section vaudoise

Activité 1958

Au cours de nos six séances ordinaires, nous avons, chaque fois selon notre tradition, examiné des travaux d'élèves, comparant méthodes et résultats. Quatre de ces séances, outre les travaux administratifs, nous ont encore permis de nous initier à l'impression en sérigraphie, avec M. A. Jobin, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lausanne, et de visiter le musée de Vevey, le temple d'Yverdon et l'hôtel de l'Assurance mutuelle vaudoise à Lausanne.

Onze de nos membres ont participé au congrès de la Fédération internationale de l'Enseignement artistique à Bâle (5-12 août), y trouvant l'occasion de fructueux contacts avec leurs collègues étrangers. L'exposition de travaux d'élèves a particulièrement retenu leur attention.

L'assemblée générale de la Société suisse des Maîtres de dessin (GSZ) a chargé notre section d'organiser (pour la première fois en Suisse romande) à Lausanne, en 1960, l'assemblée générale et l'exposition annuelle de travaux d'élèves, et nous avons commencé d'établir les premiers contacts nécessaires à cette entreprise.

Depuis l'automne, nos séances coïncident avec celles du groupe de travail « dessin » de la SVMS, que nos membres de l'enseignement secondaire ont remis en activité.

Effectif au 31.12.58 : 24 membres (+ 6).

Vevey, le 7. 1. 1959.

Le président :
F. Favre.

Le secrétaire :
C.-E. Hausammann.

Société suisse des maîtres de dessin

Section vaudoise

Samedi 17 janvier 1959, à 15 heures, place de la Gare, Saint-Maurice (Vs), (départ de Lausanne 14 h. 01).

a) Visite de l'église paroissiale : vitraux de Poncet ;
b) Visite de l'église abbatiale et du trésor ;
c) Séance de travail — salle de dessin du collège,
16 h. 30 :

1. Examen de travaux d'élèves ;
 2. Etat des démarches pour le congrès 1960 de la Société suisse des Maîtres de dessin (GSZ), à Lausanne ;
 3. Etude du thème de l'exposition « L'eau » ;
 4. Création d'une cagnotte pour le congrès FEA 1961 en Italie ;
 5. Rapport sur le travail du comité suisse ;
 6. Divers.
- d) Casse-croûte ;
e) Départ pour Lausanne 21 h. 00 (pour les gens pressés 19 h. 29).

P.-S. — Nos séances sont librement accessibles à tous membres du corps enseignant — de n'importe quel degré — qui s'intéressent aux questions débattues.

C.-E. Hausammann.

AVMG

Cours de ski du relâche 14-15-16 février 1959 pour skieurs faibles et débutants

Lieu : Braye sur Château-d'Oex. Très belles pistes pour skieurs modérés. Télécabine. Enseignement par ISS.
Pension : Restaurant de la Braye 1700 m. Petits dortoirs avec draps. Dernier confort.

Prix : Membres AVMG : 35 fr. tout compris ou 50 fr. avec libre-parcours sur télécabine et téléphérique. Moitié des frais de voyage remboursée.

Non AVMG : supplément de 10 fr. par personne ou par couple.

Inscriptions : A cause des impérieux délais de réservation, *immédiatement* ou jusqu'au 24 janvier 1959 à J. P. Paquier, maître prim. sup. et ISS, Château-d'Oex. Tél. (029) 4 66 85.

Assemblée générale de l'Association suisse du Bébé-Orchestre et d'Education musicale

Dimanche 25 janvier, à 14 h. 30, au Foyer du Théâtre, salon vert, à Lausanne.

L'ordre du jour prévoit la présentation du projet relatif à une audition cantonale pour le 14 mars prochain.

Il sera également traité de l'évolution du Bébé-Orchestre vers le Conservatoire romand.

Les collègues sont cordialement invités.

Le comité.

GENÈVE

UIG - MESSIEURS

Les membres de la section sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

le **mercredi 21 janvier 1959, à 17 heures précises**
au **Café de la Poste**
57, rue du Stand, 1er étage

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Mutations ;
3. Communications du comité ;
4. Modification des art. 1 et 8 des statuts ;
5. Assurance maladie ;
6. « Du collègue à la profession d'institutrice », problèmes posés par le recrutement, le concours et les études pédagogiques (Rapport de notre collègue Georges Kunz) ;
7. Propositions individuelles.

Voir convocation individuelle.

UIG

Premier bilan

Voilà bientôt une année que nous avons commencé nos visites d'entreprises et que nous avons engagé le dialogue avec plusieurs personnalités tant du côté patronal que syndical. Notre initiative a éveillé un vif intérêt parmi nos membres ; elle a reçu un accueil chaleureux de la part de nos interlocuteurs. Nous sommes heureux de constater que ces premiers contacts ont donné de bons résultats. En effet, ce début d'expérience nous a montré que notre association joue pleinement son rôle en maintenant des rapports avec tous ceux qui sont responsables de la formation professionnelle. Les conditions de travail évoluent très rapidement et nous sommes réellement inquiets lorsque nous songeons à l'avenir de notre jeunesse. La vie de demain ne va-t-elle pas « engloutir » l'individu, l'entraîner sans merci, le priver peu à peu de ses libertés, et surtout lui ôter l'envie et la force de réagir ? Déjà nous constatons chez nos enfants un laisser-aller, une insouciance contre laquelle nous devons lutter. Nous voulons que notre action permette aux jeunes de prendre leur place dans le monde de demain ; nous désirons que tous acquièrent les moyens d'assurer leur existence et puissent vivre convenablement. A cet effet, nous nous efforcerons d'adapter nos programmes, nos méthodes aux exigences des

différentes professions. Et pourtant, une préparation purement utilitaire, qui omettrait même involontairement de développer la personnalité, l'esprit critique, qui n'éveillerait pas la conscience de chacun ne recevra jamais l'approbation du corps enseignant. Nous sommes convaincus que l'homme de demain aura besoin de toute son énergie et de toute sa clairvoyance pour rester maître de lui-même. La plupart des travailleurs devront probablement, dans l'avenir, chercher en dehors des heures qu'ils consacreront à leur gagne-pain, la possibilité d'exercer leurs talents créateurs, de redevenir eux-mêmes, c'est-à-dire de retrouver leur liberté.

Sommes-nous véritablement conscients de cette menace ? Le public est-il suffisamment informé à ce sujet ? Certains efforts sont fournis sans doute, mais

CALENDRIER UIG

Premier trimestre 1959

—○—

MERCREDI 28 JANVIER, 17 HEURES

M. J. Möri, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, viendra de Berne nous parler du sujet suivant : « Le mouvement syndical et la formation professionnelle. »

—○—

MERCREDI 25 FÉVRIER

Grande manifestation UIG-SE

Souper. Représentation théâtrale : « Les Husards », de Bréal. Bal.

—○—

JEUDI 5 MARS

Assemblées administratives annuelles

—○—

Le comité mixte et les comités de section comptent sur une participation record à ces manifestations.

RÉSERVEZ CES DATES !

combien insuffisants. Les parents de nos élèves ne semblent guère soucieux de conseiller leurs enfants par exemple dans le choix des loisirs. Ce dernier terme est devenu synonyme de repos, d'absence d'effort et il est difficile de combattre cet état d'esprit. Tous les organisateurs de spectacles le savent bien, eux qui avec un minimum d'acteurs arrivent à divertir plusieurs milliers de personnes. Alors, que faire ?

Il faut d'abord que nous, les membres du corps enseignant, nous soyons plus que jamais conscients de l'importance de notre rôle. Celui-ci ne cesse pas au sortir de notre classe. Nous devons non seulement nous mêler sans cesse à la vie et nous informer, mais nous avons le devoir de collaborer avec tous ceux qui comme nous se préoccupent de l'avenir de la jeunesse. Seuls, nous n'y parviendrons pas. Nous avons le privilège d'avoir été préparés à notre tâche d'éducateurs, d'avoir acquis de l'expérience dans ce domaine. Nous pouvons sans aucun doute jouer un rôle important. L'acceptera-t-on ? Nous en sommes persuadés. C'est une occasion pour nous de placer une fois de plus l'enfant au centre de nos préoccupations, en dehors de tout intérêt personnel. Dans ces conditions, collaborer ne peut pas être difficile.

Sans doute serons-nous traités d'idéalistes si nous prétendons que, dans cet esprit, les représentants du patronat, des syndicats, des parents et du corps enseignant pourraient parvenir à se mettre d'accord sur certains principes. Cela nécessiterait des sacrifices de toutes parts ; ils seraient accomplis d'autant mieux que chacun apporterait sa contribution à un édifice bien près de s'écrouler si les bases ne sont pas solidement étayées, assurées et renforcées.

Les contacts que nous avons eus jusqu'à maintenant avec plusieurs chefs d'entreprises ainsi qu'avec les responsables de certaines associations syndicales ont montré qu'une collaboration est possible et même souhaitée. Il est temps, semble-t-il, que tous ceux qui se préoccupent de l'avenir et sont animés par le désir de voir également nos valeurs morales sauvegardées, s'unissent et cherchent ensemble les solutions des problèmes actuels.

Nous sommes heureux de constater qu'une grande partie du corps enseignant primaire et infantin genevois a le souci de se mêler à la vie afin d'accomplir sa tâche avec davantage de clairvoyance et aussi de succès. Très prochainement, nous entendrons M. J. Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse nous parler du sujet suivant : « Le mouvement syndical et la formation professionnelle ». Nous nous réjouissons d'accueillir parmi nous une des personnalités les plus marquantes du monde syndical suisse et nous espérons vivement que nos collègues seront très nombreux à venir l'écouter.

E. P.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cours proposés

I. — Mosaïque : maître de cours : M. Raymond Zanone. 5 séances de deux heures, de 16 h. 45 à 18 h. 45. Dates : 27 janvier et 3, 10, 17 et 24 février 1959. Local : école J. Dalphin.

Programme : 1. Mosaïques à la gouache et en papier. — 2. Mosaïques en gravier et faïences (cattes). — 3. Mosaïques en marbre ou pierres.

Finance d'inscription : 5 fr. pour membre SGTM ; 7 fr. pour non-membre ; fournitures : 4 fr. environ.

II. — Cours d'animaux bourrés : maître de cours : Mme Négri. 4 séances de deux heures, de 18 h. 15 à 20 heures. Dates : 6, 13, 20 et 27 février 1959. Local : école du Grütli, salle 30, 3e étage.

Programme : chat, chien, cheval, éléphant, lièvre, canard et petits animaux divers.

Finance d'inscription : 5 fr. pour membre SGTM ; 7 fr. pour non-membre ; fournitures : 5 fr. (apporter un dé à coudre).

Délais d'inscription : 24 janvier 1959, auprès de M. Roger Piguet, Vandœuvres, tél. 50 12 77.

NEUCHÂTEL

Petite expérience

Il y a quelques mois paraissait dans ce journal une abondante série de questions de calcul mental essentiellement en rapport avec la numération. J'ai posé celles qui exigeaient le plus de réflexion, et elles étaient nombreuses, à mes grands élèves qui vont quitter l'école tantôt. Plus de la moitié des réponses, et en proportions assez semblables chez les garçons et les filles, étaient fausses. Je n'en fus nullement surpris car c'est monnaie courante chez les pédagogues de constater que tout automatisme devient superficialité tant la nature humaine est encline à supprimer l'effort. Dès qu'une notion est acquise, le mécanisme et la routine s'en emparent. A première vue, on pourrait le déplorer vivement. Ce serait une erreur. On se fait un idéal des élèves constamment concentrés et réfléchis. Il est excellent que toute notion soit assimilée par le raisonnement avant de passer dans le domaine des réflexes et c'est pourquoi je loue fort notre ingénieux collègue, auteur de ce questionnaire-piège. Il est bon d'obliger parfois nos élèves à rentrer en eux-mêmes et à méditer sur l'illusion de ce qu'il croyait absolu et certain.

Mais nous-mêmes, dès que nous avons acquis un automatisme, dans quelque domaine que ce soit, lecture, mathématiques, orthographe, conduite d'un véhicule, et tout et tout, avons-nous le temps de remonter au mobile de tous nos actes ? Bien sûr que non, et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi, la vie serait intenable et affreusement pénible s'il fallait constamment réfléchir...

Il me souvient d'un collègue décédé depuis longtemps, qui passait évidemment pour être vieux jeu, renonçant volontairement à toute démonstration d'arithmétique pour toutes les notions qui devaient aboutir à l'automatisme (les quatre opérations en particulier). Je pense qu'il avait tort car la genèse de la connaissance a sa source dans le raisonnement. Le dit régent consacrait, par contre, un temps considérable à l'exercice et à la répétition routiniers. Pendant nombre d'années ses élèves ont passé chez moi avec d'autres. Et je serais injuste en disant qu'ils leur étaient inférieurs. C'était très souvent le contraire.

Encore une fois, ces réflexions n'enlèvent rien à la valeur intrinsèque indéniable des exercices en question qui sont des trouvailles intelligentes.

Mais aurais-je prêché sur la vanité du savoir ? Qu'on me pardonne...

W. G.

Pour nos écoliers primaires et secondaires

La Société neuchâteloise de réforme scolaire vient de publier la **série II de fiches d'allemand** dont les 35 thèmes, les 35 versions et sujets faciles d'improvisation orale permettent une répétition aisée et fort utile du programme de base aux examens d'admission et de fin d'année. La Société, sans but lucratif, enverra une série à toute personne qui versera 1 fr. 80 à son CCP IV 3445 à Neuchâtel.

Bienvenue

cordiale aux trois collègues suivants admis dans nos associations :

SPN-VPOD : Mlle Françoise Theurillat, institutrice à La Chaux-de-Fonds ; M. René Reymond, instituteur au Locle.

SPN : M. André Jeanneret, instituteur à Couvet.
W. G.

Mise au concours

NEUCHATEL

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Un poste de maîtresse de travaux à l'aiguille (poste partiel).

LE LOCLE

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Un poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.

Un poste de maîtresse ménagère.

LA CHAUX-DE-FONDS

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Obligations : légales.

Traitement : légal.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1959-1960.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, *jusqu'au 24 janvier 1959*, au président de la Commission scolaire et en avisant le secrétariat du Département de l'Instruction publique.

Réforme des études primaires

Le programme des six premières années primaires doit être sérieusement repensé, aussi, pour préparer sa révision, le Comité central a constitué un groupe de travail.

Ce groupe est chargé de rassembler toutes les suggestions des membres de la Pédagogique ; il en fera une synthèse qui sera discutée, soit dans nos sections, soit en assemblée générale, puis transmise ensuite sous forme de propositions à la sous-commission officielle chargée de la révision du programme.

Nous pensons, par ce moyen, faire œuvre constructive, et donner à tous nos membres l'occasion d'exprimer leurs désirs et leurs opinions, ainsi que de nous faire part de leur conception de l'enseignement de chacune des branches inscrites au programme.

Toutes les propositions, ou simplement les suggestions sont à adresser au plus tôt à nos collègues :

Georges Mayer, Crétêts 14, La Chaux-de-Fonds, pour le français,

Paul Perret, Eglise 2, Neuchâtel, et

Marcel Oberli, Peseux, pour l'arithmétique,

Ernest Hasler, Les Monts du Locle, pour l'histoire,

Herbert Perrin, Peseux, pour la géographie,

Eric Laurent, Colombier, pour les sciences naturelles,

André Vuille, Jardinière, La Chaux-de-Fonds, pour la gymnastique,

Willy Galland, Pavés 19, Neuchâtel, pour les travaux manuels,

Mlle Geneviève Fallet, Dombresson, pour les travaux à l'aiguille,

Mlle Irène Veuve, Gare 5, Neuchâtel, et

Mlle Thérèse Schmid, Colombier, pour les tout petits,

et Marcel Jaquet, Prairie 10, La Chaux-de-Fonds, pour toutes les autres questions.

A noter que pour le chant, nous allons appliquer une méthode nouvelle de notre collègue Charles Landry, et que la question de l'écriture sera aussi revue.

M. Jaquet.

Collègues !

Pour vos achats, favorisez les maisons qui soutiennent votre journal.

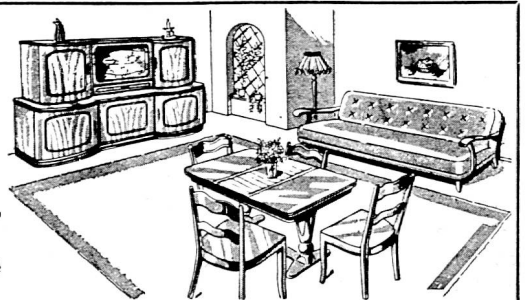
**FAITES CONFIANCE A NOTRE
MAISON QUI A FAIT SES
PREUVES DEPUIS 1891**



MEUBLES
HEIDER
S.A. MAÎTRE EBENISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
99 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
BEL-AIR MÉTROPOLE
LAUSANNE

**HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours**

Choix immense
toujours bon et bon marché



Bibliographie

Ramana Maharichi et le Sentier de la Connaissance de soi, par Arthur Osborne. Trad. de l'anglais par M. Metzger. Un vol. in-8 écu avec 5 illustrations hors-texte. 9 fr. 15.

Les routes spirituelles de l'humanité sont comme jalonnées par des personnalités mystérieuses dont l'influence est pour beaucoup source d'un merveilleux renouveau.

Ramana Maharichi a été une de ces pierres nucléaires de notre temps. De sa retraite lointaine dans l'Inde méridionale, il a fait rayonner sur le monde entier la lumière de son enseignement. Foules et disciples isolés ont afflué de partout vers Arunachala, la Sainte-Montagne rouge pour écouter ou seulement voir le maître qui, à toute question, répondait d'abord : « Connaissez-vous vous-même. » Cette connaissance de soi, fruit d'une méditation active et persévérante, est seule génératrice de salut et de béatitude. Point n'est besoin de se retirer du monde, d'être un yogi pour suivre le sentier caché de la connaissance. Il est ouvert à tous ceux qui, se dépouillant de leur égoïsme, de leurs ambitions personnelles, s'efforcent de tout leur cœur de réaliser leur Moi véritable.

Arthur Osborne, qui a passé des années dans l'entourage du maître, nous donne de lui la biographie la plus évocatrice. Il le suit depuis le jour où, tout jeune encore, il obéit à l'Appel de l'Esprit, quittant famille, amis, foyer, pour vivre dans le silence et l'abstinence complète. Puis, après des années de retraite, c'est une vie en apparence normale au milieu d'une communauté de disciples ; l'installation pour celui qui n'était installé nulle part, la routine de l'existence pour celui qui disait que l'existence est une illusion, la mort pour celui qui niait la réalité de la mort.

Mais il faut lire le livre d'Arthur Osborne, pour deviner toute la richesse secrète et la signification de l'enseignement de ce Maître que fut le Maharichi.

Les lurons de Chantegrive, par Albert Royer. 160 pages, ill. en couleurs, rel. toile, collection « L'Alouette ». 795 fr. f. Editions Bourrellier, Paris.

Chantegrive, charmant village de montagne, abrite une école où une bande de joyeux lurons pleins de vie et d'ardeur au jeu suivent la classe avec plus ou moins

de succès. Ils aiment leur instituteur qui le leur rend bien et c'est pour cela que l'école reste le pôle attractif, même pour le gars pas doué et mauvaise tête. Maître et élèves, avec l'aide du père d'un jeune condisciple, constitueront une équipe sportive et le village entier participera à la joie des enfants.

A. Royer a su, sans jamais moraliser, créer une chaude atmosphère d'amitié. L'auteur analyse ses « lurons » avec amour et un peu de malice ; chacun campé avec vigueur est bien vivant. Pas de descriptions mais des notations fines évoquent le village et les sites où les garçons feront de mémorables promenades et ascensions. Tout est simple, vrai et gai dans cet ouvrage et les enfants pleins d'enthousiasme y retrouveront leur besoin profond de créer.

La ravissante collection « Alouette » s'enrichit encore d'un très beau livre.

Les illustrations en couleurs, dues au talent original de Pierre Belvès, lui donnent une parure éclatante.

Chez le même éditeur, Albert Royer a déjà publié « Cœurs d'enfants », paru dans la collection « Primevère ».

La vie merveilleuse des plantes, par Maurice Paumier. 128 pages, ill. de photographies et de dessins, cart. sous jaquette vernie. 580 fr. f. Editions Bourrellier, Paris.

La collection « La joie de connaître » vient de s'enrichir d'un nouveau volume écrit par un naturaliste bien connu des amis de la nature.

Après une étude claire et concise de la biologie des végétaux et de leur rôle, l'auteur nous conduit des algues aux plantes supérieures.

Les chapitres sur le monde étrange des champignons, celui sur les lichens et les mousses sont pleins de curieuses révélations, fruits de minutieuses et patientes observations.

Voici la vie des plantes supérieures, des premières éclosions du printemps à l'apaisement de l'automne, voici les voyages des insectes butineurs et la flore curieuse de l'étang.

Enfin l'homme destructeur et protecteur d'espèces diverses nous apparaît dans ses rapports avec les plantes nourricières, médicinales ou d'agrément.

L'illustration photographique de R.H. Noailles apporte à cet ouvrage une merveilleuse documentation que complètent les nombreux croquis et schémas.

Par son style simple, son exactitude scientifique et son illustration, cet ouvrage plaira aux lecteurs de tous âges.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



30 lits
Dortoir 50 places

Arrangements
pour sociétés et
écoles

Tél. (021) 5 91 20

HOTEL-RESTAURANT **DE Corbetta**

R. Zamoting

Il n'est pas toujours facile



d'éveiller chez l'enfant, les talents qu'il recèle en puissance. Et c'est pourtant d'une importance capitale. L'avenir heureux d'un enfant dépend pour une grande part des impressions reçues à l'école. Dans des classes toujours plus nombreuses, il devient de plus en plus difficile à l'instituteur d'accorder à chaque élève l'attention indispensable au développement de sa personnalité.

BANDA aide à retrouver le contact personnel !

Demandez-nous notre prospectus scolaire. Vous y trouverez d'autres précisions intéressantes.

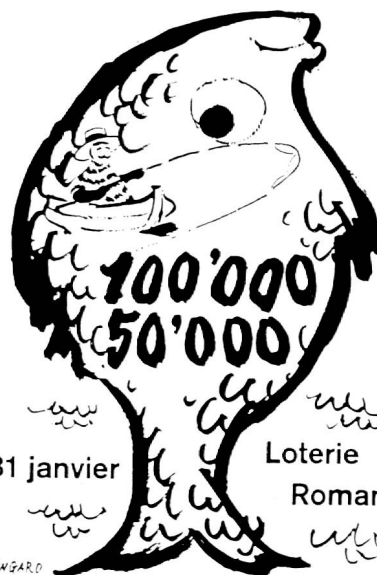
ERNST JOST AG

Zürich

Représentant pour la Suisse romande :

A. KOENIG, case postale 83

DELÉMONT 2 - Téléphone 066 / 2 21 67



VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S. A. MONTREUX



FORTUNA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ZURICH

Bureau pour la Suisse romande

Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès

Grandes assurances de capitaux

Assurances populaires

Assurances de groupes

**Etudes classiques
scientifiques et commerciales**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans

Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12